

VILLE DE GUILERS

CAMPAGNE D'EMBELLISSEMENT DU BOURG

REGLEMENT

Coloration de façades

Ravalement

Rénovation de devantures commerciales

Délibération du Conseil municipal

14 novembre 2019

Préambule

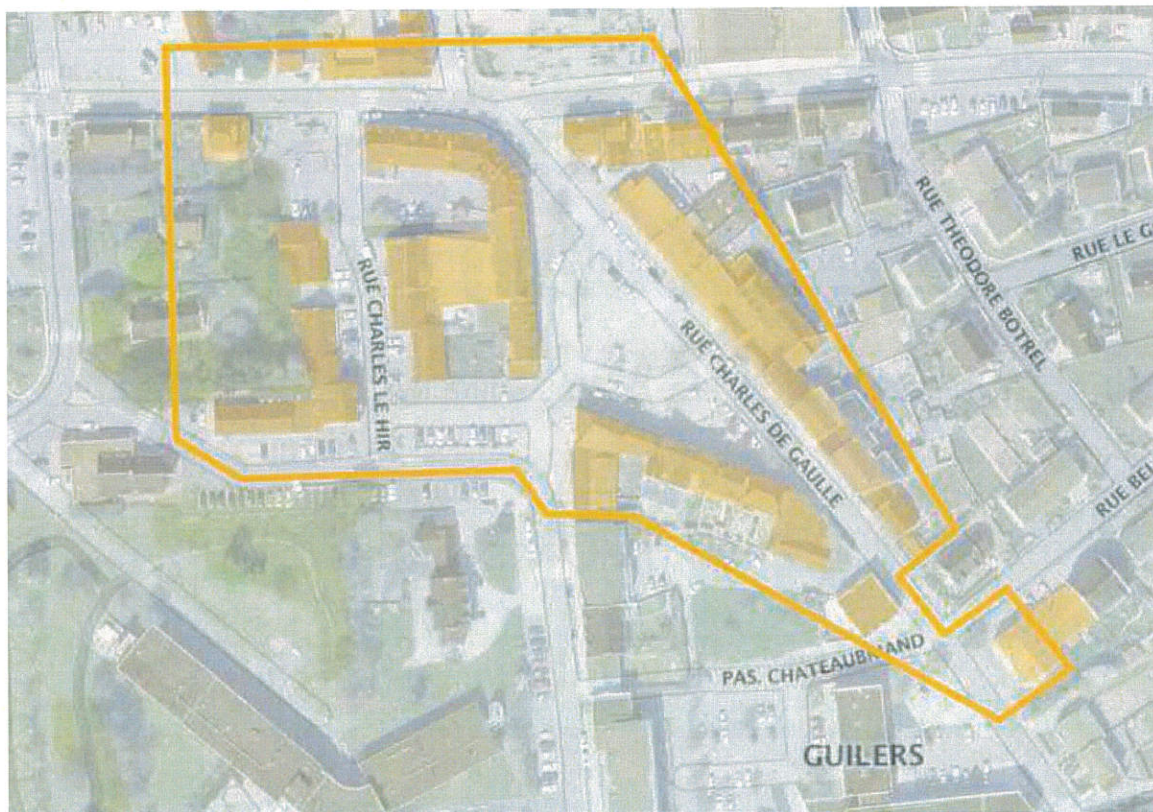
Il est rappelé que tous travaux, subventionnés ou non, visant à modifier l'aspect extérieur d'un édifice doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable de Travaux ou d'une demande de Permis de Construire auprès des services d'urbanisme de la Ville de Guilers.

Article 1 : Objectif et périmètre

L'objectif de l'opération est la préservation du patrimoine et sa mise en valeur par une coloration harmonieuse des façades du centre bourg, l'ensemble concourant à l'embellissement de la ville et au renforcement de l'attractivité de Guilers. A cet effet, une opération d'incitation au ravalement des façades est mise en œuvre. Elle consiste en un système de subventions municipales liées à la nature et au coût des travaux.

Le périmètre d'intervention est défini dans le plan ci-dessous. Sont éligibles les immeubles et commerces des rues suivantes :

- la place de la Libération ;
- la place Baucina ;
- rue Charles de Gaulle, entre le n°39 et le n°63 inclus ;
- rue Charles le Hir, du n°37 au droit du n°59 rue Charles de Gaulle.



Article 2 : Ouverture de droit

Pour pouvoir prétendre à une subvention, le propriétaire ou les copropriétaires devront respecter les préconisations du guide de coloration et de devantures commerciales fourni par le coloriste conseil de Guilers, et obtenir les accords règlementaires préalables. La demande de subvention municipale est réputée prise en charge dès réception du dossier complet, défini à l'article 5, en Mairie de Guilers.

Les travaux pris en compte seront ceux effectués sur les façades et pignons **visibles depuis la voie publique desservant l'immeuble.**

Les travaux d'embellissement des façades pris en compte seront ceux effectués **au titre d'une rénovation**, à l'exclusion des constructions neuves.

Exclusions : les bailleurs sociaux, agences de services bancaires et d'assurances ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Article 3 : Nature des Travaux

3-1 Ouvriront droit à la subvention d'embellissement des façades :

3-1.1 Ravalement, coloration et traitement de façades

- tous les travaux de ravalement permettant d'aboutir au but général poursuivi : peinture, réfection des enduits, des joints sur façades en pierre, des éléments techniques tels que les gouttières, à l'exclusion du simple lavage ;
- tous les travaux de peinture des menuiseries extérieures en bois (fenêtres, volets...) de la façade, y compris les ferronneries ;
- tous travaux induits par le camouflage, en façade, des câbles téléphoniques ou électriques ;
- le remplacement, pour des problèmes de sécurité ou de vétusté, des éléments précités ;
- seul le revêtement visible est éligible à l'exclusion des dispositifs d'isolation thermique par l'extérieur.

3-1.2 Pose ou remplacement de volets

- la pose ou le remplacement de volets en bois de type « battants », lorsque ceux-ci apportent une plus-value esthétique au bâtiment.

3-2 Ouvriront droit à la subvention d'amélioration des devantures commerciales :

3-2.1 Façades en applique

- réalisation d'une façade en applique pour respecter les règles architecturales décrites dans le guide de coloration et d'enseignes de la Ville de Guilers, lorsque inexistante et définie comme nécessaire par le guide sus-cité.

3-2.2 Autres travaux d'amélioration des devantures

Pour ces travaux, la subvention est conditionnée par la conformité ou la mise en conformité avec les règles architecturales mentionnées à l'article 3-2.1, ainsi que par le respect des préconisations du guide de coloration et d'enseignes de la Ville de Guilers.

- les travaux sur les enseignes et leur éclairage, les appliques, les stores, et tout équipement fixé sur la façade commerciale, à l'exclusion des éléments amovibles (équipement de terrasse...).

Article 4 : Subvention municipale

4-1 Subvention d'embellissement des façades

Les travaux mentionnés à l'article 3-1.1 seront subventionnés à hauteur de :

- 50 % du coût hors taxes des travaux.

Les travaux mentionnés à l'article 3-1.2 seront subventionnés à hauteur de :

- 70 % du coût hors taxes des travaux.

La subvention d'embellissement des façades est plafonnée à 5000€.

4-2 Subvention d'amélioration des devantures commerciales

Les travaux mentionnés à l'article 3-2.1 seront subventionnés à hauteur de :

- 65 % du coût hors taxes des travaux.

Les travaux mentionnés à l'article 3-2.2 seront subventionnés à hauteur de :

- 50 % du coût hors taxes des travaux.

La subvention d'amélioration des devantures commerciales est plafonnée à 4000 €.

Ce plafond est porté à 7000€ en cas de travaux liés à l'article 3-2.1.

Le plafond de devantures commerciales s'ajoute à celui d'embellissement des façades.

Article 5 : Dossier de demande de subvention

Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée et dans la limite du budget encore disponible.

5-1 Composition du dossier

Ce dossier comprendra :

- Demande officielle de subvention dûment complétée et signée du demandeur, adressée à M. le Maire ;
- Un arrêté de déclaration préalable ou de permis de construire en cours de validité ;
- Un descriptif détaillé avec indications précises des matériaux et des couleurs, établi en concertation avec la Coloriste Conseil de la Ville ;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Attestation sur l'honneur concernant les cotisations sociales et fiscales dûment complétée et signée ;
- Certificat du propriétaire autorisant la réalisation des travaux, le cas échéant ;
- Devis détaillé(s) par poste de travaux établis par les entreprises, détaillant les dépenses afférentes aux travaux réalisés sur les parties visibles depuis la voie publique desservant l'immeuble.

5-2 Instruction du dossier

Après acceptation du projet et accord entre les parties, une décision favorable de principe sur la participation communale sera signifiée au pétitionnaire. Cette décision devra être obtenue sous deux mois à compter de la demande accompagnée de toutes les pièces requises, et **restera valable durant six mois.**

Article 6 : Versement de la subvention

Après contrôle de la bonne exécution du projet, le versement de la subvention communale sera effectué sur présentation de factures certifiées acquittées par l'entreprise ou le fournisseur. Le propriétaire dispose d'un délai de trois mois à compter de l'acquittement pour présenter ces documents en mairie. Passé ce délai, le bénéfice de la subvention communale n'est plus acquis.

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois sans acompte préalable possible.

En cas de non-respect des préconisations du guide de coloration et d'enseignes, le bénéfice de la subvention sera perdu.

Guilers, le

Le Maire,
Pierre Ogor



Viabilisation du lotissement les Hauts de Keruzanval

Lot n° 4 « espace verts et finitions »

Avenant n°1

Vu la délibération N°2015/67, en date du 17 septembre 2015, informant le Conseil des entreprises retenues dans le cadre du marché de viabilisation du lotissement les Hauts de Keruzanval

Le présent avenant passé entre :

M. le Maire de GUILERS , maître d'ouvrage

Et

L'entreprise Paysages d'Iroise, ZA de Kerhuel – 29290 MILIZAC

Objet :

Aménagement du talus existant le long de la route de Milizac.

L'entreprise Paysages d'Iroise est titulaire du lot n°4 intitulé « espaces verts et finitions »

Le déroulement du chantier a montré un problème d'aménagement du talus existant.

La proximité de la route et sa situation, en entrée de ville et ont mis en évidence une nécessité d'envisager un embellissement plus conséquent de cette surface.

Une proposition a été demandée par le maître d'œuvre au titulaire du marché.

Avenant

Marché initial du lot 4 : 41 251 € HT

Montant de l'avenant : 16 347,25 € H.T

A Guilers, le 19 novembre 2019

Le Maire,

Pierre OGOR.

Yann RIOU

Paysages D'Iroise

Acquisition d'un espace en stabilisé rue du Souvenir Français



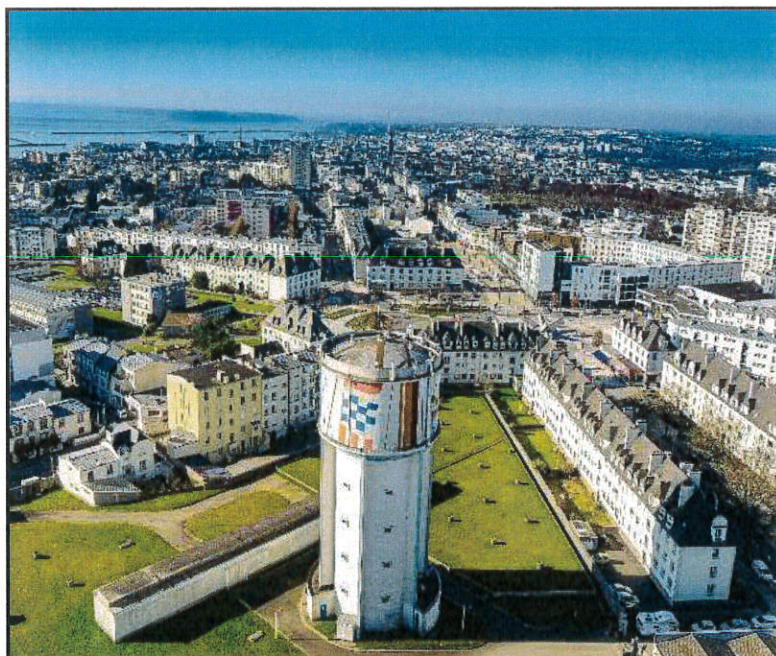
Surfaces

Override 1

0 0,015 0,03 km

1:1 000 (format A4)

Imprimé depuis SIGEO
le : 25/10/2019



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR
L'ANNEE 2018**

INFORMATION SUR L'EAU ANNEE 2018

1. EXPLOITATION
2. PRODUCTION
3. QUALITE
4. DISTRIBUTION
5. INVESTISSEMENT
6. PRIX

EXPLOITATION

La Société Publique Locale Eau du Ponant, par contrat de concession, est chargée du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages pour assurer la continuité du service pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} avril 2012.

A fin 2018, l'eau était distribuée à **60 206** abonnés sur le territoire.



3125 abonnés sur Guilers

PRODUCTION

Brest métropole dispose de ressources propres : dans les 3 usines et les 2 captages ont été produits : **14 877 030 m³**.

Et elle achète de l'eau au SMAEP : 327 513 m³ en 2018 et vend de l'eau à plusieurs entités (SMAEP, SIDEPA, Bas Léon, St-Renan et Kermorvan) : 3 700 706 m³ en 2018.

QUALITE

Suite aux contrôles effectués, l'eau fournie par la métropole est de bonne qualité. En 2018 sur les analyses faites par l'ARS : conformité de **100%** pour le physico-chimique et de **100%** pour le microbiologique. La démarche de protection de la ressource en eau est en cours (indice d'avancement de **66%**)



Explication de la démarche de protection de la ressource :

Les périmètres de protection sont définis par l'article L 1321-2 du Code de la Santé Publique, l'article 13 - 1 de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et par les décrets des 3 janvier 1989 et 20 décembre 2001 relatifs aux eaux destinées à la consommation humaine.

Les périmètres de protection définis en amont des prélèvements en eaux superficielles ont pour objectif de constituer une zone tampon permettant de réduire les risques de pollutions accidentelles et de pollutions par ruissellement.

DISTRIBUTION

En 2018, ont été vendus 9 088 015 m³ aux abonnés (+2% par rapport à 2017).

Le rendement du réseau est de **84,7%** pour 2018 (85,9% en 2017).

Le taux de renouvellement est de **0,62 %** pour 2018.

Investissements

- Extension de réseaux de desserte : **13 420 ml** en 2018.
- Renouvellement/réhabilitation de réseaux : **9 830 ml** en 2018.
- Mise en œuvre SDAEP 29 : démarrage construction des réservoirs de Kérintin et du Fresk - sécurisation du pompage entre Kérintin et Pont ar Bled
- Réhabilitation du château d'eau de Kerourien
- Modèle mathématique de transport d'eau potable du Finistère nord avec Syndicat des eaux du Bas Léon

Prix

PRIX (base 120 m³ + abonnement)

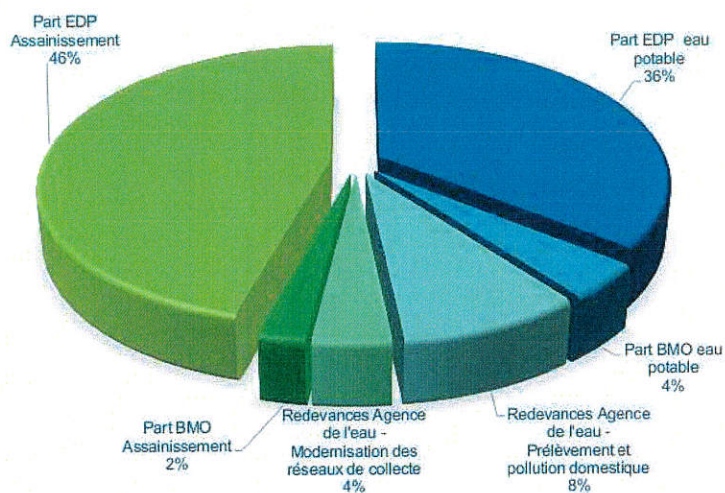
Le prix de l'eau a augmenté de 1,84% entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019 soit **2,166 € TTC/m³**.

La facture de 120 m³ est de 259,92 € TTC (eau seule) et de 535,34 € TTC (eau + assainissement collectif) sur le territoire.

**PRIX DE VENTE DU m³ D'EAU HORS ABONNEMENT
BASE 120m³**

AU 1^{ER} JANVIER 2019: 4,3540€ TTC / AU 1^{ER} JANVIER 2018 : 4,3088€ TTC

Décomposition de ce prix en fonction des différents éléments de facturation



PRIX DU M³ D'EAU (HORS ABONNEMENT- BASE 120 M³)

AU 1ER JANVIER 2019 : 4,3540 € TTC

INFORMATION ASSAINISSEMENT 2018

1. ASSAINISSEMENT
2. PERFORMANCE
3. INVESTISSEMENTS
4. PRIX
5. SPANC

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Société Publique Locale Eau du Ponant, par contrat de concession, est chargée du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages pour assurer la continuité du service pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} avril 2012.

Le service compte **53 751** abonnés sur le territoire.



2789 abonnés pour Guilers

PERFORMANCE

Brest métropole a collecté **18 160 409 m³** d'eaux usées en 2018 dans ses 3 stations d'épuration soit +13 % par rapport à 2017.

Les rendements globaux de dépollution (hors déversements) varient de **84% à 97%** selon les paramètres pris en compte.

INVESTISSEMENTS

- Renouvellement/réhabilitation de réseaux : **3 305 ml.**
- Extension des réseaux de collecte : **470 ml.**
- Programme général de sécurisation des postes de relevage
- STEP de Zone Portuaire : nouvelle filière d'orage
- Mise en service de la nouvelle STEP de Toul ar Rannig
- Remise en service du four d'incinération des boues
- Bassin de stockage de Kertatupage : début terrassements

PRIX (base 120 m³ + abonnement)

Le prix de l'assainissement collectif a augmenté de +0,36% entre le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019 soit **2,30 € TTC/m³**.

La facture de 120 m³ est de 275,42 € TTC (assainissement seul) et de 535,34 € TTC (eau + assainissement collectif) sur le territoire.

SPANC

Le service compte **5 575** abonnés.

Le taux de conformité des dispositifs d'ANC est de **79,4%**.

506 contrôles **diagnostic** ou de bon fonctionnement, **166** contrôles de **conception** et **89** contrôles de **réalisation** ont été réalisés en 2018.

RAPPORT D'ACTIVITÉS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018 BREST MÉTROPOLE

Le rapport d'activité présenté est le troisième établi depuis l'accession de l'EPCI au statut de métropole au 1^{er} janvier 2015.

1

CARTE D'IDENTITÉ DE BREST MÉTROPOLE

Superficie de Brest Métropole : 21 837 ha

Population totale : 213 462habitants

EFFECTIFS (au 31 décembre 2018)

- 3151 agents permanents
- 3299 emplois
- 3252 ETC (Equivalent Temps Complet)

2

CARTE D'IDENTITÉ DE BREST MÉTROPOLE

BUDGET (CA 2018)

(principal, déchets, déplacements, ports de plaisance)

(Mouvements réels)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	266,4 M€	323,3 M€
Investissement	98,6 M€	34,4 M€
Total	365,0 M€	357,7 M€

3

ELÉMENTS CONCERNANT LA VILLE DE GUILERS POLE ESPACE PUBLIC ET ENVIRONNEMENT



Direction voirie-réseaux-infrastructures :

Travaux d'aménagement réalisés en régie

- Construction de trottoirs rue Mezantellou et rue du Roudous

Travaux d'investissement à l'entreprise

- Aménagement de voirie rue Lemonnier



4

Travaux réalisés en régie :

- Entrée de Guilers (Coat-Mez) plantations
- Plantation d'un talus avec les enfants
- Décors chrysanthèmes à la mairie



Travaux réalisés au bois de Kéroual :

- Création d'un fruticetum à Kéroual (2^{ème} tranche)
- Plantations du verger près du manoir de Kéroual (2^{ème} tranche)
- Plantation de nouveaux arbres de collection (bétulacées et acéracées) dans l'arboretum de Kéroual
- Mise en sécurité du bois, inventaire des arbres en cours
- Suivi du plan de gestion du bois

Participation des agents communautaires à la journée de l'arbre, avec les enfants des grandes sections des 3 écoles maternelles : plantation d'un talus breton d'environ 100 arbres et arbustes sur un talus situé au lieu dit Pen ar C'hoat, près de la salle polyvalente.



7

Rénovation d'espaces anciens et renouvellement de l'offre jeunesse:

- Réaménagement du square de Croas ar Pennoc



8

Direction de l'aménagement urbain

- **Création de nouveaux quartiers - Etudes pré-opérationnelles**
 - Le secteur Nord-Est de la commune offre un cadre idéal pour l'implantation d'un nouveau quartier habitat.
 - Ce projet de développement urbain en extension de l'urbanisation inscrit l'urbanisation progressive des terrains dans le cadre du programme local de l'habitat.
 - Cette étude pré-opérationnelle concerne les lieux dits de Kermabiven, Kerboroné, et kerloquin.

ZONE D'ACTIVITÉS DE KERE BARS

Réalisée en régie directe :

- Zone aménagée et commercialisée directement par Brest métropole sous la forme de lotissement.
- L'extension de la zone de Kerebars, pour laquelle un permis d'aménager a été obtenu en 2006 pour une superficie de 7 ha (10 lots « artisans » et 3 lots « commerces »), conserve un potentiel d'accueil des entreprises sur une superficie d'environ 30 000m². L'aménagement de ces surfaces nécessite toutefois la réalisation des viabilisations au préalable, Deux lots, d'une surface de 2 420m² pour l'un et de 3 858m² pour l'autre, sont commercialisables immédiatement.

SECTEUR DE KERLOQUIN 1

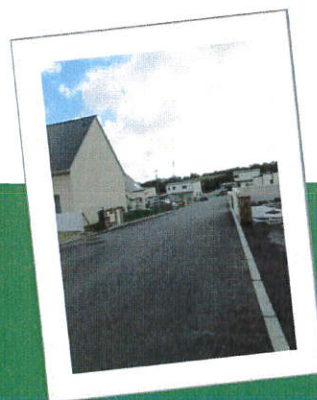
Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation d'un lotissement privé d'une vingtaine de logements situés dans le périmètre du PUP élargi « Kerloquin-Kerboroné » (Francelot)

SECTEUR DE KERLOQUIN 2

Etudes pré-opérationnelles pour la réalisation d'un programme d'environ 45 logements (Rungoat). L'opérateur privé a consacré l'année 2018 aux travaux de déconstruction des installations et à la remise en état du site. Une étude hydraulique a également été réalisée ainsi qu'une première esquisse d'aménagement (capacitaire). Ce projet compris dans le périmètre du PUP élargi « Kerloquin-Kerboroné » fera l'objet de la signature d'une nouvelle convention de PUP.

SECTEUR DU CANDY

Opérations en cours de réalisation: Les travaux de finition (chaussée-trottoirs-espaces communs) du lotissement sont réalisés. Un seul lot reste à construire.



11

• Les opérations de renouvellement urbain :

Actions de confortement des centralités en cours de réalisation : la redynamisation du centre ville de Guilers s'est poursuivie en 2018.

- Les nouveaux programmes de logements conventionnés portés par BMH sont en cours de réalisation.
- Un projet d'immeuble porté par un promoteur privé a été autorisé sur un îlot foncier d'intervention prioritaire maîtrisé,
- Le lauréat de l'appel à projet pour le renouvellement urbain de l'îlot Lesteven-Kerionoc a mené la négociation pour l'acquisition de « l'immeuble Cigale » afin de l'intégrer au projet.

Concernant le réaménagement des espaces publics du centre-ville, un projet de réaménagement global a été défini en 2018 en partenariat avec les différents services de Brest métropole et la ville de Guilers. Sa mise en œuvre a commencé au premier semestre 2019.

12

Etude préalable secteur Nord-Est de la commune de Guilers: Cet important projet de développement urbain en extension de l'urbanisation inscrit l'urbanisation progressive de ces terrains dans le cadre du programme local de l'habitat, à l'horizon 2025, d'un nouveau quartier d'habitat en extension urbaine, proposant des offres de logements diversifiés et adaptés aux diverses structures familiales.

Projeter, concevoir, et programmer le développement urbain de ce territoire de 40 hectares a pour objectif d'établir de manière concertée une programmation urbaine poussée.

- **Concevoir et mettre en œuvre la politique foncière au service du projet urbain**
 - Assurer les acquisitions et cessions foncières :

Dans le cadre de la convention opérationnelle avec l'Etablissement Foncier de Bretagne :

- L'ensemble des acquisitions nécessaires à la réalisation de l'opération de l'îlot Mairie ont été réalisées.
- Les rachats et échanges nécessaires ont été réalisés, ce qui a permis de lancer un appel à projet.
- L'EPF a cédé à la commune la maison Lousot.

- **Réseau structurant:**

Etudes TCSP: en complément ou en amont des études sous traitées, études fonctionnelles et propositions d'aménagement au stade avant-projet ou esquisse: RD5 entre Guilers et Bellevue



15

- **Organiser et soutenir les actions de sécurité routière:**

- Plan d'actions mobilité durable:

Mise en œuvre de la seconde année du plan d'actions mobilité durable, dans le cadre d'un avenant au contrat d'objectifs Territoire Energie Climat signé avec l'Ademe.

- Actions/animations pour le jeune public:

1 école de Guilers à participé au 2^{ème} challenge des écoles.



16

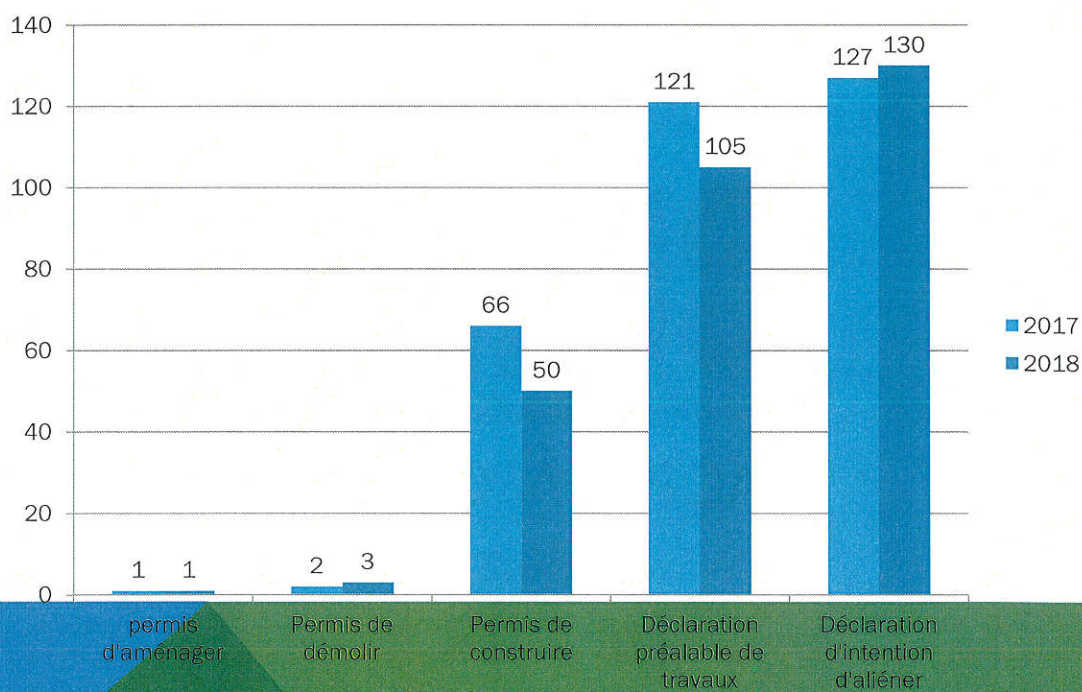
Mission projets équipements métropolitains

Réalisations de l'année écoulée :

- Parc des expositions de Penfeld :
 - ✓ 52 manifestations
 - ✓ 245 jours d'exploitation
 - ✓ 239 000 visiteurs



Nombre de dossiers d'urbanisme déposés en mairie



Opération en cours de réalisation :

- La commercialisation de la seconde tranche d'aménagement est achevée et celle de la troisième tranche en cours.
- Les travaux de viabilisation de la 3^{ème} tranche du projet ont été achevés en 2018 et les travaux de construction ont démarré: premier des trois immeubles portés par BMH et construction de maisons individuelles.
- Au 31 décembre 2018, 17 lots individuels sur 37 étaient sous compromis ou vendus.



Brest métropole aménagement

ZAC Pen Ar C'hoat

Guilers

Été 2019